

Faits sur L'ÉVALUATION

Des réponses à vos questions sur l'évaluation

Changement de la réévaluation actuelle

Étant donné les répercussions de la pandémie de COVID-19, la Province a décidé de modifier le prochain cycle de réévaluation de 2022 à 2023 et la date de référence du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021. Ce changement permettra de représenter avec plus d'exactitude les tendances et les transactions du marché de l'immobilier affectées par la COVID-19 dans les évaluations immobilières aux fins d'impôts fonciers une année plus tôt que si le cycle de réévaluation était resté le même.

La prochaine période d'évaluation commencera donc en 2023, qui marquera le début du cycle habituel de deux ans. Vous trouverez le Règlement modifiant le Règlement sur les évaluations générales et les questions connexes sur le site Web des lois du Manitoba en suivant le lien suivant :

https://web2.gov.mb.ca/laws/regqs/index_annual.fr.php.

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec les Services d'évaluation, par courriel à l'adresse assessment@gov.mb.ca ou par téléphone, au 1 866 801-2888 (sans frais) ou au 204 945-0119.